



**CONCOURS INTERNE OUVERT PAR ARRETE N° 2021/ 957 DU 09 AVRIL 2021
POUR LE RECRUTEMENT DE CAPITAINES DE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS DES CADRES D'EMPLOIS DES PERSONNELS DE LA FILIERE
INCENDIE DES COMMUNES DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET DE LEURS
ETABLISSEMENTS PUBLICS
AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

INFORMATIONS GENERALES

QUI PEUT S'INSCRIRE ?

Peuvent s'inscrire au concours interne de capitaine, les lieutenants de la filière incendie des communes de la Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics pouvant justifier de 3 ans de service effectif dans leur grade.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1° En déposant un dossier d'inscription à la Direction des Ressources Humaines de la Mairie de Nouméa – 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville situé 16 rue du Général Mangin à Nouméa de 8h et 11h et de 13h à 15h00 ;

2° En envoyant votre dossier d'inscription par voie postale à la Direction des Ressources Humaines de la Mairie de Nouméa à l'adresse suivante : B.P. K1 - 98 849 NOUMEA CEDEX (le cachet de la poste fera foi) ;

AVANT LE 07 mai 2021 à 15 H 00

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON PARVENU A LA DRH DE LA MAIRIE DE NOUMEA DANS LES DELAIS IMPARTIS SERA REFUSE

LES PIECES A FOURNIR

Liste des pièces générales :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli et signé (page 3) ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité) ;
- 2 enveloppes timbrées avec fenêtre à 180 FCFP ;
- L'état détaillé des services effectifs en Nouvelle-Calédonie, rempli et signé par l'employeur (page 5) ;
- Les candidats devront s'acquitter d'un droit d'inscription fixé à 1000 F/CFP à régler auprès de la Trésorerie de la Province Sud située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (Attention, Trésorerie est fermée les vendredis). Le reçu devra être joint au dossier d'inscription. **(Les timbres concours ne sont pas acceptés) ;**

CAPITAINE C'EST QUOI ?

Les officiers sont, notamment, chargés de la gestion des services d'incendie et de secours dans lesquels ils exercent leurs activités, ainsi qu'à la formation des officiers et non-officiers.

Les capitaines sont plus particulièrement amenés à coordonner les opérations et diriger, selon les qualifications qu'ils détiennent, les personnels et les moyens dans les missions dévolues aux services d'incendie et de secours. Ils se voient également confier des fonctions techniques, administratives et de formation. Ils peuvent exercer, sous réserve de détenir les unités de valeur afférentes, les fonctions de chef de colonne, chef de centre de secours, chef de centre de secours principal ou chef de service de l'établissement public d'incendie et de secours de Nouvelle-Calédonie.

LES EPREUVES

I – Epreuves d’admissibilité comprennent :

1) Une rédaction d’une note d’analyse (coefficient 2 – durée 4h00) :

Le candidat devra composer une note à partir d’un dossier portant sur un cas pratique soulevant un problème d’organisation ou de gestion rencontré par un service d’incendie et de secours et consistant à dégager des solutions adaptées.

Cette note permet d’apprécier les qualités d’analyse et de synthèse, la cohérence du raisonnement, les facultés à argumenter et à soutenir des propositions ainsi que les qualités rédactionnelles du candidat.

2) Questionnaire à réponse ouverte courte (coefficient 2 – durée 1h30) :

Le questionnaire porte sur les activités et compétences requises pour occuper les fonctions d’encadrement ainsi que sur des connaissances de culture administrative (**programme en annexe 1**).

Ce questionnaire a pour objet d’apprécier les connaissances professionnelles et administratives du candidat.

II- Epreuves d’admission comprennent :

1) Entretien individuel avec le jury (coefficient 5 – durée 30 min dont 5 min de présentation au maximum) :

Cet entretien vise à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d’une durée de **cinq minutes** au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance de l’expérience professionnelle (**dossier en annexe 2**). Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines d’intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.

La constitution par chaque candidat d’un dossier REP (**guide de remplissage en annexe 3**) doit permettre au jury du concours d’identifier, lors de l’entretien, la nature précise de son activité professionnelle passée et des compétences qu’il a développées à ce titre. Dans la logique du concours, cet entretien permet de comparer les candidats entre eux sur une base de critères communs.

Le dossier de reconnaissance de l’expérience professionnelle n’est pas noté et ne sera demandé qu’aux **candidats admissibles**. Il est à compléter, imprimer et déposer à la DRH à compter **du 09 juin 2021** (date prévisionnelle de publication des résultats). Nous invitons tous les candidats à travailler en amont des résultats sur leur dossier car aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

2) Oral facultatif de compréhension et d’expression en anglais (durée 15 min avec 10 min de préparation)

Cet oral est destiné à apprécier la pratique de la langue anglaise par le candidat.

DATES DES EPREUVES

Epreuves écrites d’admissibilité : à compter du 25 mai 2021.

Epreuves d’admission : à compter du 14 juin 2021

Ce calendrier peut être soumis à modification. Il est donc important d’indiquer vos coordonnées exactes afin que vous puissiez être prévenu(e) des éventuelles modifications de dates.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l’une des épreuves (orale et écrites) obligatoires entraîne l’élimination du candidat.

Tout candidat ne participant pas à l’une des épreuves obligatoires est éliminé.



**CONCOURS INTERNE OUVERT PAR ARRETE N° 2021/ 957 DU 09 AVRIL 2021
POUR LE RECRUTEMENT DE CAPITAINES DE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS DES CADRES D'EMPLOIS DES PERSONNELS DE LA FILIERE
INCENDIE DES COMMUNES DE NOUVELLE-CALEDONIE ET DE LEURS
ETABLISSEMENTS PUBLICS**

AU TITRE DE L'ANNEE 2021

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

M. Mme

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Tél/Mob :

E-mail :

Mode de communication et d'envoi des convocations privilégié – écrire lisiblement

Adresse :

N°..... Rue :

Code postal:..... Commune :

B.P. :

Code postal :

Commune:.....

► **CHOIX DE L'EPREUVE FACULTATIVE D'ANGLAIS :**

OUI

NON

JE SOUSSIGNE(E), CERTIFIE SUR L'HONNEUR

- l'exactitude des renseignements portés sur le présent imprimé,
- remplir les conditions réglementaires d'ancienneté
- être de nationalité française,
- jouir de ces droits civiques,
- faire partir des cadres d'emplois des personnels communaux.

Je déclare être conscient(e) que toute déclaration inexacte ou irrégulière entraîne la perte du bénéfice de l'admission au concours.

Ayant pris connaissance de l'intégralité du dossier, je sollicite mon inscription à ce concours.

Date et signature du candidat :

RECEPISSE D'INSCRIPTION

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE SANS PRESENTATION DU PRESENT RECEPISSE

Concours interne de capitaine ouvert à compter du 12 avril 2021 – filière incendie des communes de Nouvelle-Calédonie

NOM :

PRENOM :

NE(E) LE :

NB : une convocation vous sera adressée. En cas de non réception de celle-ci 48h avant le début des épreuves, il vous appartient de prendre contact avec la DRH de la Mairie de Nouméa – Tél : 27.07.18 – Section Emploi Formation

Visa DRH – VDN

ETAT DETAILLE DES SERVICES EFFECTIFS EN NOUVELLE-CALEDONIE

Employeur :

Mme M. Nom..... Prénom

né(e) le à

Postes de gardiens (filière sécurité) occupés	Durée du travail			Période	
	Année	Mois	Jour	Du	Au
Total au 1 ^{er} janvier 2021					



Joindre les arrêtés correspondant aux périodes indiquées

Je soussigné(e).....qualité.....

Certifie exacts les renseignements portés ci-dessus.

A....., le.....

Signature et cachet obligatoire

Conformément à l'article 35 de la délibération n° 65/CP du 17 novembre 2008 pourront se présenter au concours de capitaine de sapeur-pompier professionnel des cadres d'emplois des personnels de la filière incendie des communes pouvant justifier de 3 ans de service effectif au 1er janvier 2021.

